

Accompagnant Educatif Petite Enfance  
Préparation aux modules professionnels (1 an)

<b>Public concerné</b>	Personne ayant un CAP, un BEP ou Bac sans spécialité particulière, Personne en reconversion professionnelle.
<b>Prérequis</b>	Savoir lire, écrire, compter. Test de positionnement (français et mathématiques), Avoir la motivation et l'intérêt nécessaire pour ce domaine, Être en possession d'un niveau 3 (pour être apprenti).
<b>Modalités</b>	Vous êtes dispensée de toutes les épreuves générales du CAP Accompagnant éducatif petite enfance si vous êtes titulaire d'un CAP, BEP, BEPa, Bac ou équivalent. D'autres aménagements sont possibles en fonction de vos diplômes.  Accessible aux personnes à besoins particuliers, prendre contact avec le référent handicap (Mme VADALA, mfr.ambleny@mfr.asso.fr)
<b>Délais d'accès</b>	<b>Formation par apprentissage :</b> Pré-inscription sur RDV d'entretien dès le mois de février précédent la prochaine rentrée. Test de positionnement. Le statut d'apprenti est validé dès la signature d'un contrat d'apprentissage, le début du contrat pouvant commencer ultérieurement à la date de début de formation.  <b>Formation continue :</b> Pré-inscription sur RDV d'entretien dès le mois de février précédent la prochaine rentrée. Test de positionnement. Le statut de l'apprenant est validé dès qu'un financement CPF, pôle emploi ou fonds propres est acté.
<b>Présentation générale</b>	Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

<b>Objectifs</b>	<p>Acquérir la qualification et les compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants, en école maternelle/ accueil collectif pour mineurs, au domicile des parents ou à son propre domicile, établissement/service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.</p> <p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,</li> <li>-Adopter une posture professionnelle adaptée,</li> <li>-Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant,</li> <li>-Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement,</li> <li>-Organiser son action,</li> <li>-Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,</li> <li>--Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,</li> <li>-Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,</li> <li>-Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant,</li> <li>-Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant,</li> <li>-Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle,</li> <li>-Négocier le cadre d'accueil,</li> <li>-Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant,</li> <li>-Elaborer des repas.</li> </ul>
<b>Contenu de la formation</b>	<p style="text-align: center;"><b>406 heures de formation répartie sur 1 an</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention santé environnement (PSE) et SST</li> <li>▪ EP1: Accompagner le développement du jeune enfant</li> <li>▪ EP2 : exercer son activité en accueil collectif</li> <li>▪ EP3 : exercer son activité en accueil individuel</li> </ul>
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p><b>Moyens pédagogiques</b> L'établissement met à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plusieurs salles de cours avec TBI</li> <li>-Une cuisine pédagogique</li> <li>-Un labo physique chimie</li> <li>-Une salle informatique</li> <li>-Un appartement pédagogique</li> <li>-Des salles pratiques</li> </ul> <p><b>Méthodes pédagogiques</b> Jeux de rôles, travaux pratiques, documents pédagogiques, étude de situations, cours magistraux, vidéos, explication de l'expérience, interventions, visites extérieures, ...</p> <p><b>Modalités</b> Un minimum de 14 semaines de stages à 35h par an dans des lieux d'accueil de la petite enfance</p>
<b>Durée</b>	1 an, environ 12 semaines de formation /an, le reste du temps en milieu professionnel. Semaine de 35h.
<b>Date</b>	Début septembre à fin juin (prévisionnel)
<b>Lieu</b>	MFR Ambleny, 11 rue du pont Cheminet, 02290 Ambleny
<b>Coût</b>	voir l'onglet « tarif » sur le site web en fonction du statut souhaité
<b>Suivi de l'action</b>	Emargement, attestations de stage, entretien individuel, cahier de liaison

Evaluation de l'action	Épreuves	Modalité(s)	Coeff.	Détail
	PSE	Epreuves ponctuelles terminales (EPT)	1	1 ECRIT
	EP1		6	1 ORAL
	EP2		4	1 ECRIT
	EP3		4	1 ORAL
<b>Passerelles et débouchés</b>	<p><b>PASSERELLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BAFA</li> <li>• Formation assistante maternelle (120h)</li> <li>• Allègement pour le titre professionnel Assistant de vie aux familles</li> <li>• Unité d'enseignement 1 pour la mention complémentaire Aide à domicile</li> <li>• Allègements pour les domaines de formation pour le diplôme d'état d'Auxiliaire de vie social</li> <li>• Allègements pour les DF1, DF2, DF3, et DF6 du DAES</li> <li>• CAP AEPE + 3 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance = possibilité de se présenter au concours d'entrée d'éducateur de jeunes enfants (Diplôme d'état)</li> </ul> <p><b>ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;</li> <li>-en école maternelle ;</li> <li>-en accueil collectif de mineurs (ACM);</li> <li>-à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale);</li> <li>-en maison d'assistants maternels (MAM);</li> <li>-au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne</li> </ul>			
<b>Quelques chiffres</b>	voir l'onglet « résultats aux examens » sur le site web			